



# DE DILIGENCE TECHNIQUE

## VOTRE APPUIS TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENTAL DANS L'ACQUISITION D'ACTIFS IMMOBILIERS

### NOS OFFRES

**Due Diligence Technique et environnementale** : accompagnement et conseil aux investisseurs en vue d'acquisitions ou de cessions, d'actifs ou de portefeuilles d'actifs immobiliers existants.

- Ressources mobilisées : un directeur de projet expérimenté et des consultants partout en France
- Livrables : rapports Red Flag (identifier les risques d'acquisition), rapports complets (analyser en détail l'actif, sur les aspects réglementaires, environnementaux, fonctionnels et techniques), budget prévisionnel de travaux
- Investissement : 3 500 € à 40 000 € selon la taille, la complexité de l'actif et les audits complémentaires choisis (ESG, décret tertiaire, évaluation environnementale, etc.)
- Bénéfices : Sécuriser l'acquisition ou préparer la cession de votre actif en identifiant les dépenses liées à la vétusté, à la mise en conformité administrative, réglementaire et environnementale. Vérifier la qualité technique de l'immeuble et identifier les défauts pouvant entraîner une obsolescence prématurée

# DUE DILIGENCE TECHNIQUE

**SYLVAIN BAUDRY**

Tel : 06 64 53 17 60

[s.baudry@elan-france.com](mailto:s.baudry@elan-france.com)

[elan-france.com](http://elan-france.com)



## **AMO VEFA ou CPI : accompagnement à l'acquisition pour tout projet de développement et de valorisation d'un actif immobilier**

- Ressources mobilisées : un directeur de projet expérimenté et des consultants partout en France
- Livrables en phase d'acquisition : Rapport technique présentant les enjeux réglementaires, techniques, urbains, environnementaux, financiers et les contraintes de réalisation ; évaluation de la situation de l'actif selon les standards du marché en termes de qualité et de performance ; identification de pistes d'optimisation économique, y compris les prix des travaux et le coût global du CPI et assistance à la rédaction des pièces contractuelles
- Livrables en phase de suivi (construction, livraison et exploitation) : rapport à chaque visite de suivi pour attester de l'avancement du projet, au respect des spécifications techniques et de la qualité des travaux
- Investissement : de 0,1 à 0,5% du montant d'acquisition (5 000 € min.) et compte tenu des audits complémentaires choisis (ESG, décret tertiaire, évaluation environnementale, etc.)
- Bénéfices : sécurisation de l'acquisition et vérification de la qualité technique et fonctionnelle du projet ; évaluation des performances du projet et proposition d'améliorations pour limiter l'obsolescence de l'actif